

FORMATION DE « SECOURISTE INTERNATIONAL DU TRAVAIL (SIT) »



A l'heure où la société parle de reconnaissance de diplôme au niveau européen voir international, **France SST est le centre Français habilité par EFR Corporation** (n° S-25428) pour démultiplier le dispositif international de secourisme du travail insufflé par l'ILCOR.

Obtenir la certification de Secouriste International du Travail (SIT) permet donc d'être reconnu pour ses compétences de secouriste partout dans le monde (**175 pays adhérent au programme**) contrairement aux différents programmes nationaux qui n'ont valeur que dans leur pays d'origine (PSC1, SST, etc...).

A l'issue de la formation le stagiaire secouriste recevra la **carte "Emergency Responder (CPR / AED / First Aid - Infant / Child / Adult)" avec la possibilité d'être formé à la spécialité « Workplace – Monde du travail » sur Attestation de fin de formation.**

Le dispositif international de secourisme permet l'obtention de ces titres :

- **Soit en présentiel (2 jours de formation)**
- **Soit en présentiel et à distance** (avec l'apport des connaissances théoriques par DVD et Manuel) permettant ainsi de ramener le temps de formation à **0,5 jour en présentiel ou 1 journée** en fonction du programme choisi par l'entreprise.

Les certifications du programme international peuvent être données, soit **en complément de vos formations actuelles** (PSC1, SST, PSE...) car les techniques sont celles de l'ILCOR, donc similaires à nos dispositifs nationaux, soit **en mettant en place des formations de secourisme internationale à part entière** d'une demie journée à deux jours, en fonction du programme et du certificat qui est enseigné (CPR, AED ou First Aid).

Un programme "Workplace" est spécialement conçu pour le monde du travail (avec 3 séquences respectives liées à la Prévention des Risques Professionnels, la Responsabilité Juridique et les Risques Spécifiques des entreprises).

Ces certifications internationales sont bien entendu reconnues dans le cadre :

- **de la législation Française** (En effet, l'Article R4224-15 du Code du Travail précise la présence de "secouriste" dans l'entreprise sans préciser le choix du dispositif choisi par l'employeur puisque le code du travail ne peut promouvoir un produit plutôt qu'un autre mais seulement exiger la présence de « secouriste »)
- **des instances européennes** via l'European Resuscitation Council (ERC) et la Directive EU du 12 Juin 1989
- **et des recommandations internationales** via l'International Liaison Committee On Resuscitation (ILCOR)

Ce dispositif de formation international n'est pas soumis à habilitation en produisant des déroulés pédagogiques issus de votre ingénierie pédagogique, puisque la certification obtenue par le formateur lors de la formation, l'engage à respecter le programme international de secourisme respectif.

Enfin, **depuis l'Arrêté du 30 Mai 2016**, le gouvernement Français dans son Article 1 – Disposition 7, précise que **les titulaires du certificat de secouriste international peuvent dorénavant obtenir des équivalences et des allègements de formation pour l'obtention des diplômes de « Premiers Secours en Equipe de niveau 2 »** (PSE2)



FORMATION INITIALE SECOURISTE INTERNATIONAL (2 JOURS)

Public concerné

Tous public

Nombre de stagiaires

2-10

Durée

14 heures / 2 jours

Prérequis

Aucun

Encadrement

Instructeur en Secourisme International- Sapeur-Pompier

Taux de réussite

100%

Modalités d'accès à la formation

Aucune

Délais d'accès à la formation

4 semaines minimum

Equivalence / Passerelle / Allègement

Non / Non / Diplômes de PSE2

Modalités d'accès aux personnes en situation de handicap

Contactez-nous pour connaître l'accessibilité à la formation.

Lieu de formation :

Au sein de votre entreprise ou dans notre salle de formation (située à la Tour du Pin)

Tarifs (net de taxes)

Inter entreprise
280 € /personne

Intra entreprise
Nous consulter

Objectifs de formation

Le Secouriste International du travail sera capable :

- D'intervenir efficacement en cas d'accident du travail dans sa structure.
- D'alerter les secours

Avec l'option "workplace"

- Être capable de mettre en œuvre ses compétences en prévention des risques professionnels au profit de sa structure afin de réduire le nombre d'accidents du travail et de maladies professionnelles.

Méthodes pédagogiques

Exposés interactifs, Mises en situations pédagogiques, apports de connaissances théoriques, utilisations d'outils multimédia, exercices pratiques adaptés en sous-groupe.

Formation pratique : mannequins de secourisme, défibrillateurs et divers matériels.

Support pédagogique remis en fin de stage

Evaluation et certificats

Epreuve formative tout au long de la formation par le biais de cas pratiques

Certificat de réalisation (Conforme à l'Arrêté 2018 du Ministère du Travail).

Carte de Secouriste International « Emergency Responder »

Maintien et actualisation des compétences

Une journée de 7h de maintien des connaissances est recommandée tous les 24 mois.

Aspect réglementaire :

« Un membre du personnel reçoit la formation de secouriste nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence dans :

1° Chaque atelier où sont accomplis des travaux dangereux ;

2° Chaque chantier employant vingt travailleurs au moins pendant plus de quinze jours où sont réalisés des travaux dangereux.

Les travailleurs ainsi formés ne peuvent remplacer les infirmiers. »

Article R4224-15 du code du Travail

Compétences développées

- Être capable d'évaluer une scène d'accident
- Être capable d'utiliser les protections
- Être capable de réaliser un bilan primaire
- Être capable de réaliser une RCP
- Être capable d'utiliser un défibrillateur
- Être capable de gérer un état de choc
- Être capable de gérer des lésions de la moelle épinière
- Être capable d'intervenir face à un étouffement d'un adulte conscient /inconscient
- Être capable de faire un bilan de blessures
- Être capable de faire un bandage
- Être capable de faire un bilan de malaise
- Être capable de poser une attelle pour luxation ou fracture

Option Workplace

- Être capable de contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention des risques professionnels dans sa structure
- Être capable d'informer les personnes concernées par des situations dangereuses repérées
- Être capable de situer le cadre juridique de son intervention

Programme

Présentation du dispositif international de secourisme

1ere partie : Premiers et seconds soins d'urgences (Primary and secondary Care)

2eme partie : Massage cardiaque et défibrillation (CPR / AED)

3eme partie : Soins pour enfants et nourrissons (Care for Children)

Option Workplace

4eme Partie : Monde du travail – Prévention des risques professionnels, Réglementation nationale et Risques spécifiques de la structure (Workplace).